

TARIFS ANNUELS DE SCOLARITE – PENSION 2024-2025

CYCLE	REGIME DE L'ELEVE	CONTRIBUTION FAMILIALE 24-25	RESTAURATION 24-25 (base 5,80€/ repas)	HEBERGEMENT 24-25 (29,3€ /sem.)	COUT ANNUEL 24-25
4e / 3e de l'EA 2nde Bac Pro 31	EXTERNE	640			640
	DEMI-PENSION	640	899		1539
	INTERNAT	640	1618,2	908,3	3166,5
1ère et Term Bac Pro SAPAT 29	EXTERNE	640			640
	DEMI-PENSION	640	841		1481
	INTERNAT	640	1513,8	849,7	3003,5
CAPA S.A.P.V.E.R. 28	EXTERNE	640			640
	DEMI-PENSION	640	812		1452
	PENSION	640	1461,6	820,4	2922

*PARTICIPATION FRAIS REPAS des EXTERNES DANS MAISON ANNEXE FOYER : 180 € / an (lycée uniquement).
50% de réduction sur Contribution des familles du 2e enfant scolarisé au LEAP

* **contribution familiale** est constituée :

- **Des frais d'inscription pour 70 €**, comprenant l'adhésion à l'association de gestion du LEAP d'Ennezat et la couverture Accident du Travail de votre enfant pendant les stages (période en milieu professionnel) – **Ces frais d'inscription seront à verser au moment de l'inscription**. Ils seront encaissés au 1^{er} septembre et non remboursés.
- **20€** d'adhésion à l'association de Gestion du LEAP
- **Les 550 €** restants couvrent :
 - o 90 € relatifs aux frais engagés par les études de milieu obligatoires dans la formation (stages hors région et voyages à l'étranger),
 - o les cotisations que nous devons (CNEAP, Enseignement catholique),
 - o le surcout sur les investissements non pris en charge par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Opération Parrainage ! Tout élève ou parent qui est désigné comme parrain par un nouvel élève obtient une déduction de 70 € des frais de scolarité du dit « parrain ». Renseignements au secrétariat.

Les frais de restauration sont calculés sur la base de 5,8 € par repas * 5 repas par semaine * 31 semaines (2^{nde} pro, 4e et 3^e EA) ou 29 semaines (1^{ère} Term Bac Pro) ou 28 semaines (cycle CAPA).

- Exemple pour les D.P. de 2^{nde} Pro : 5 repas par semaine * 5,8 € * 31 sem. soit 899 € par an.
- Exemple pour les Internes de 2^{nde} Pro : 9 repas par semaine soit 1618.2 € par an (hors petit déjeuner et goûter)

Les frais d'hébergement pour les internes couvrent les 4 nuitées, 4 petits déjeuners et 4 goûters pour 29.3 € par semaine. (Au total l'Internat revient à 82 € par semaine)

CALCUL ET FACTURATION :

Si par exemple vous êtes Demi-Pensionnaire en 2^{nde} Professionnelle SAPAT, vous allez nous verser 70 € au 1^{er} septembre. Il vous sera ensuite facturé 20 € + 550 € + 889 € = 1469 € par an. Nous étalons ce règlement sur 10 mois. Vous nous réglerez donc, si vous n'êtes pas boursier 146,9 € / mois. Bien entendu, si vous êtes boursier, celles-ci vous seront déduites de la facture reçue fin octobre. Même principe si vous êtes interne.

ETES-VOUS BOURSIER ?

Pour savoir si vous pouvez prétendre aux bourses nationales, allez sur le site <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>, sélectionnez la formation dans le formulaire de simulation (enseignement secondaire), munissez-vous de votre déclaration de revenus 2022 et remplissez les cases selon votre situation. Pour tous conseils ou renseignements, nous sommes à votre disposition.

Le dossier de bourse est à réclamer auprès de notre secrétariat et à rendre au plus tard le jour de la rentrée.